

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA 162<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU  
SYNDICAT DES PROFESSEURS  
ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR (SPPUQTR)**  
Tenue le mardi 27 septembre 2022 à 13 h  
Local 1012 Nérée-Beauchemin

**PRÉSENCES :** 98 membres du Syndicat ont participé à la réunion.  
284 membres du Syndicat se sont prévalus de leur droit de vote en ligne.

---

Le professeur Gilles Bronchti, président du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

---

**AG162-27-09-2022-00      Projet d'ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 161<sup>e</sup> assemblée générale
5. Affaires budgétaires
  1. Rapport financier de l'année 2021-2022 (dépôt)
  2. Choix du cabinet comptable pour l'année 2022-2023 (vote)
6. Plan d'action syndical 2022-2023 (dépôt)
7. Renouvellement de la convention collective
  1. Présentation du comité de négociation
  2. Orientations pour la négociation
  3. Procédure du scrutin pour l'adoption des orientations
8. Élection au comité exécutif du SPPUQTR
  1. Secrétariat
9. Affaires nouvelles
10. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
11. Résultats du scrutin
12. Clôture de l'assemblée

**AG162-27-09-2022-01      Ouverture de l'assemblée**

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux professeur.e.s membres du Syndicat et il les remercie de leur présence. Il rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président demande à avoir une pensée pour la professeure Lucie Guillemette, du Département de lettres et communication sociale, décédée le 18 juin 2022. La professeure Guillemette a été embauchée à ce titre en 1991, puis elle a été vice-présidente aux affaires universitaires du Syndicat de 2001 à 2007, avant d'être nommée au poste de Vice-rectrice aux cycles supérieurs et à la recherche de 2007

à 2012. La professeure Lucie Guillemette a par la suite poursuivi son engagement au sein du Syndicat à titre de déléguée syndicale de 2017 à 2020, puis de 2021 à 2022.

#### **AG162-27-09-2022-02 Vérification du quorum**

Le président du SPPUQTR confirme l'atteinte du quorum prévu aux *Statuts* (art. 12.4), soit 10 % des membres du Syndicat (45 professeur.e.s membres sont requis pour le quorum), et proclame le début de l'assemblée. Le nombre total de membres est de 453.

En raison d'une vacance au poste de secrétaire au comité exécutif, le président du Syndicat assume la présidence d'assemblée.

#### **AG162-27-09-2022-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La présidence d'assemblée attire l'attention des professeur.e.s sur le projet d'ordre du jour acheminé dans les délais règlementaires.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

- |             |  |
|-------------|--|
| CONSIDÉRANT | le projet d'ordre du jour de la 162 <sup>e</sup> assemblée générale ;  |
| CONSIDÉRANT | que les membres ont reçu l'avis de convocation selon les délais prescrits à l'article 12.2.1 c) des <i>Statuts du Syndicat</i> ; |
| CONSIDÉRANT | la recommandation du comité exécutif ;   |
| CONSIDÉRANT | la recommandation du conseil syndical ;  |

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par la professeure Lyne Cloutier, du Département des sciences infirmières, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 162<sup>e</sup> assemblée générale du SPPUQTR du 27 septembre 2022.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

#### **AG162-27-09-2022-04 Lecture et adoption de procès-verbal de la 161<sup>e</sup> assemblée générale**

La présidence d'assemblée attire l'attention des professeur.e.s sur le projet de procès-verbal de l'assemblée générale du Syndicat qui a eu lieu le 31 mars 2022 et s'informe de la conformité du procès-verbal.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

- |             |   |
|-------------|---|
| CONSIDÉRANT | le procès-verbal de la 161 <sup>e</sup> assemblée générale du Syndicat ;  |
| CONSIDÉRANT | que les membres ont reçu le projet de procès-verbal selon les délais prescrits à l'article 12.2.1 c) des <i>Statuts du Syndicat</i> ; |
| CONSIDÉRANT | l'avis des membres ;  |

Sur proposition du professeur Frank Crispino, du Département de chimie, biochimie et physique, appuyée par la professeure Caroline Paquet, du Département Sage-femme, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 161<sup>e</sup> assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tenue le 31 mars 2022.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

#### **AG162-27-09-2022-05 Affaires budgétaires**

La présidence d'assemblée invite le trésorier à présenter le point.

##### **1- Rapport financier de l'année 2021-2022 (dépôt)**

Le trésorier présente le rapport financier. Il précise que le comité exécutif a déjà adopté ledit rapport et qu'il s'agit d'un dépôt à l'assemblée générale.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT	les Statuts et les règlements du Syndicat ;
CONSIDÉRANT	le dépôt des résultats financiers 2021-2022 ;
CONSIDÉRANT	les explications du trésorier ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par la professeure Diane Gagné, du Département de gestion des ressources humaines, il est résolu de prendre acte des résultats financiers 2021-2022 du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tels que préparés par la direction du SPPUQTR et audités par le cabinet MNP S.E.N.C.R.L/s.r.l.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

##### **2- Choix du cabinet comptable pour l'année 2022-2023 (vote)**

Le trésorier rappelle que le cabinet MNP S.E.N.C.R.L/s.r.l. a terminé l'an dernier son contrat pour auditer les états financiers du Syndicat. Pour l'année 2022-2023, le trésorier indique que le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. répond aux critères de sélection d'un cabinet comptable selon la *Règle 20 régissant l'embauche d'un cabinet comptable pour l'audit des états financiers* et que la soumission soumise par ledit cabinet répond aux attentes du Syndicat.

Après la présentation du trésorier, la présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

#### **PVAG162-27-09-2022-05.2 R263**

CONSIDÉRANT	les Statuts du Syndicat ;
CONSIDÉRANT	la <i>Règle 20 régissant l'embauche d'un cabinet comptable pour l'audit des états financiers</i> ;
CONSIDÉRANT	les explications du trésorier ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;  
CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par la professeure Audrey Groleau, du Département des sciences de l'éducation, il est résolu de désigner le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. afin d'auditer les états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR pour l'année 2022-2023 (1<sup>re</sup> année).

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

#### **AG162-27-09-2022-06 Plan d'action syndical 2022-2023 (dépôt)**

La présidence d'assemblée présente le plan d'action syndical 2022-2023 adopté par le conseil syndical à sa réunion du 15 septembre 2022, tout en signalant qu'il s'agit d'un dépôt.

#### **Action prioritaire**

- Convenir d'une entente en vue d'établir une nouvelle convention collective

#### **Actions à poursuivre**

- Valoriser la saine gouvernance
  - Valoriser le rôle des directions de départements, de programmes, de cliniques, d'écoles et de centres et instituts de recherche
  - Mobiliser les professeur.e.s et favoriser leur implication dans les comités et les instances de l'UQTR
  - Soutenir les professeur.e.s provenant de programmes ou de départements sans direction
- Entamer une réflexion sur les titres et tâches des membres du comité exécutif
- Favoriser une relève au comité exécutif

#### **Relations de travail**

- Négocier une nouvelle convention collective

#### **Affaires universitaires**

- Organiser des rencontres préparatoires aux réunions du conseil d'administration et de la commission des études de l'UQTR et expédier aux délégué.e.s et aux directions de département l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration et de la commission des études de l'UQTR
- Étudier la reconnaissance de la gestion des stages dans la tâche des professeur.e.s
- Étudier les reconnaissances de tâches atypiques pour les stages
- Définir les heures de laboratoire d'apprentissage clinique (LAC)
- Étudier les problématiques liées à la formation à distance
- Faire le point sur les programmes courts
- Promotion 2022
  - Revoir les critères, méthodes et modalités de promotion des professeur.e.s
  - Organiser une rencontre visant la préparation d'un dossier de promotion

### **Services à la collectivité**

- Organiser un dîner pour la rentrée
- Intégrer les nouveaux et nouvelles professeur.e.s
- Poursuivre la promotion des professeur.e.s qui se démarquent au cours de l'année (reconnaissance et engagement)
- Offrir une série de dîners-conférences sur des sujets d'actualité
- Déterminer les critères d'attribution de la remise des bourses aux élèves d'écoles secondaires

### **Secrétariat**

- Superviser le déploiement des outils de communication
  - Animer le site Internet
  - Développer le livrable du bulletin d'information *L'Œil ouvert*
  - Stimuler la réflexion et animer des débats sur la vie universitaire
- Organiser un comité de soutien et de communication pour la négociation de la convention collective 2022
- Analyser les moyens de communication du syndicat afin d'identifier les meilleurs stratégies et outils à adopter

### **Trésorerie**

- Superviser l'intégration progressive des placements socialement responsables au Fonds de défense professionnelle
- Analyser le budget de l'UQTR

### **Représentation**

- Poursuivre les activités de l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR
- Maintenir l'implication du Syndicat au sein des organismes de représentation nationale des professeur.e.s d'université (FQPPU et CLIUQ)
- Participer au Forum des partenaires
- Participer au Comité multisyndical de santé et sécurité au travail
- Favoriser et développer des collaborations avec l'AGE UQTR

À la fin de la présentation, la présidence d'assemblée invite les membres à adresser leurs questions aux membres du comité exécutif.

## **AG162-27-09-2022-07      Renouvellement de la convention collective**

### **1- Présentation du comité de négociation**

La présidence d'assemblée informe ses collègues que le comité exécutif, à sa réunion du 25 août 2022, a convenu que le comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective serait composé des personnes suivantes :

- Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail ;
- Marc Beauregard, vice-président aux affaires syndicales ;
- Pier-Luc Lajoie, trésorier ;
- Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail ;
- Me Gabriel Hébert-Tétrault, procureur au consortium sur les services juridiques agissant à titre de personne-ressource au comité de négociation, sans siéger à la table de négociation.

## 2- Orientations pour la négociation

La présidence d'assemblée mentionne que les grandes orientations préparées par la vice-présidence aux relations de travail et qu'elles ont été approuvées par le comité exécutif et le conseil syndical. Elle rappelle que durant l'année 2020-2021, le comité exécutif du Syndicat a rencontré 26 assemblées départementales, ainsi que les directions des centres et instituts, et plusieurs professeur.e.s clinicien.ne.s afin de mieux connaître la réalité des départements, entendre les préoccupations des professeur.e.s, répertorier les articles de la présente convention qui seraient à modifier, échanger sur les tâches professorales, les conditions de travail, etc. De plus, durant les sessions automne 2021 et hiver 2022, des sondages thématiques ont été acheminés à l'ensemble des professeur.e.s pour connaître l'appréciation de certains aspects liés aux tâches, aux conditions de travail et à des éléments de la convention collective 2018-2022. Ces sondages ont été suivis par l'organisation de rencontres thématique pour discuter et pour approfondir avec les professeur.e.s les différents enjeux relevés par les sondages.

La présidence d'assemblée invite la vice-présidence aux relations de travail à présenter les grandes orientations.

Les grandes orientations se divisent en deux thèmes :

- A. Demandes à incidence monétaire
  - 1. Rémunération
  - 2. Soutien à la recherche
  - 3. Plancher d'emploi
  - 4. Autres demandes monétaires
  
- B. Demandes normatives
  - 1. Reconnaissance des multiples volets de la tâche professorale et de la lourdeur administrative
  - 2. La tâche professorale au retour d'un long congé
  - 3. Autres demandes normatives

La présidence d'assemblée propose d'entrer en séance plénière d'une durée de 20 minutes, renouvelable si nécessaire, pour l'étude des orientations. Les membres présents acceptent la suspension des règles d'assemblée pour discuter librement.

La présidence d'assemblée préside la séance plénière.

La présidence déclare une 1<sup>re</sup> période de plénière de 20 minutes :

Des professeur.e.s prennent la parole pour échanger sur certaines orientations, et attirer l'attention de leurs collègues sur des enjeux soulevés dans le document présenté.

Un professeur mentionne que la tâche des responsables de programme s'est alourdi et il fait le constat que les commis de programme n'ont pas une description de tâche ajustée à cette nouvelle réalité. Ce professeur poursuit en suggérant que les départements devraient disposer d'un

budget équivalent à 1 000 \$ par professeur.e pour financer les conférences, les recherches ou encore l'embauche d'étudiant.e.s.

Une professeure attire l'attention sur la bonification des grands groupes qui est absente du document. Elle souligne aussi que les assemblées départementales doivent avoir accès aux données des autres départements à ce sujet.

Une professeure interpelle le comité exécutif sur l'absence dans les grandes orientations du changement de dénomination de la sabbatique figurant actuellement dans la convention collective.

La présidence déclare une 2<sup>e</sup> période de plénière de 20 minutes.

Un professeur demande des éclaircissements sur les priorités du comité de négociation dans la catégorie monétaire.

Une professeure se questionne sur la différence entre les orientations balisant la négociation de la convention collective et le cahier de demandes qui sera déposé à l'employeur.

Une professeure s'interroge sur la priorité à donner aux demandes monétaires avant les demandes normatives, ainsi que sur la limite suggérée dans les grandes orientations pour les cours en appoint.

La présidence d'assemblée, constatant que les membres ont terminé les discussions, propose de mettre un terme à la séance plénière. Les membres acceptent se retourner en assemblée délibérante.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution :

CONSIDÉRANT	les Statuts et règlements du Syndicat ;
CONSIDÉRANT	les négociations pour le renouvellement de la convention collective du Syndicat ;
CONSIDÉRANT	les rencontres avec les assemblées départementales, les directions des centres et instituts et des professeur.e.s clinicien.ne.s ;
CONSIDÉRANT	les sondages réalisés auprès des professeur.e.s ;
CONSIDÉRANT	les rencontres thématiques organisées auprès des professeur.e.s ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par la professeure Diane Gagné, du Département de gestion des ressources humaines, il est résolu d'adopter les grandes orientations balisant les négociations pour le renouvellement de la convention collective et de les soumettre à un scrutin électronique.

La professeure Corina Borri-Anadon, du Département des sciences de l'éducation, appuyée par la professeure Diane Gagné, du Département de

gestion des ressources humaines, demande un amendement afin de modifier l'orientation :

« Redéfinition du modèle de direction départementale (...) »,  
par

« Diversification des modèles de direction départementale (...) ».

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare l'amendement adopté à l'unanimité.

La professeure Natacha Brunelle, du Département de psychoéducation, demande un amendement afin de modifier le terme « Sabbatique » par « Période d'étude et de recherche ».

La demande d'amendement n'étant pas appuyée, la professeure Lyne Cloutier, du Département des sciences infirmières, demande de traiter la demande en séance plénière afin de prendre un temps nécessaire pour étudier l'amendement suggéré.

La présidence d'assemblée propose d'entrer en séance plénière d'une durée de 10 minutes. Les membres présents acceptent la suspension des règles d'assemblée pour discuter librement d'amendement demandé.

La vice-présidente aux relations de travail indique que le sujet de la dénomination de la sabbatique n'a pas été intégré aux grandes orientations présentées, puisque les professeur.e.s avaient déjà indiqué dans un sondage ne pas vouloir changer la formulation utilisée.

Une professeure suggère que le conseil syndical soit mandaté pour étudier la proposition.

La vice-présidente aux relations de travail indique que le conseil syndical a déjà discuté de ce sujet et qu'il n'a pas retenu la nécessité du changement de dénomination. La vice-présidente s'engage à consulter l'ensemble des professeur.e.s sur le sujet et d'intégrer, le cas échéant, une nouvelle proposition de dénomination lors de la période de négociation pour le renouvellement de la convention collective.

La présidence d'assemblée, constatant que les membres ont terminé les discussions, propose de mettre un terme à la séance plénière. Les membres acceptent se retourner en assemblée délibérante.

La professeure Natacha Brunelle, du Département de psychoéducation, retire sa demande d'amendement.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

### 3- Procédure du scrutin pour l'adoption des orientations

La présidence d'assemblée indique que les grandes orientations doivent faire l'objet d'un vote prolongé via un scrutin électronique et que le conseil syndical recommande un scrutin se déroulant du mardi 27 septembre 2022 à 17h au vendredi 30 septembre 2022 à 12h.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution :

CONSIDÉRANT les négociations pour le renouvellement de la convention collective du Syndicat ;  
CONSIDÉRANT la *Règle 17 régissant les modes de scrutins* ;  
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;  
CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par la professeure Magali Béchard, du Département Sage-femme, il est résolu de tenir un scrutin électronique visant l'adoption des orientations pour la négociation de la convention collective du mardi 27 septembre 2022 à 17h au vendredi 30 septembre 2022 à 12h.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

La présidence d'assemblée indique qu'en respect de la *Règle 17 régissant les modes de scrutin*, l'assemblée doit désigner un comité de validation du scrutin.

Le président présente le rôle de la présidence et des deux scrutateurs et scrutatrices :

- Être présent.e à la fin de la période de scrutin :
  - Vendredi 30 septembre 2022 à 12 h
  - Plateforme Zoom
- Valider le déroulement du scrutin
- Constater les résultats
- Informer l'ensemble des professeur.e.s des résultats

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution :

CONSIDÉRANT la *Règle 17 régissant les modes de scrutins* ;  
CONSIDÉRANT l'obligation de désigner un comité de validation comprenant une présidence et deux scrutateurs et scrutatrices pour la validation du scrutin ;

Sur proposition de la professeure Diane Gagné, du Département de gestion des ressources humaines, appuyée par la professeure Raymonde Gagnon, du Département Sage-femme, il est résolu de nommer le professeur François Labelle, du Département de management, à titre de présidence du comité de validation et de désigner les professeures Mariane Gazaille, du Département des langues modernes et de traduction, et Chloé Fortin-Bergeron, du Département de gestion des ressources humaines, à titre de scrutatrices pour la validation du scrutin.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

#### **AG162-27-09-2022-08 Élection au comité exécutif**

##### **1. Secrétariat**

La présidence d'assemblée rappelle qu'à l'assemblée générale du SPPUQTR du 31 mars 2022, aucune candidature n'avait été déposée pour le poste de secrétaire au sein du comité exécutif.

Elle explique que le conseil syndical a pourvu le poste vacant lors de sa réunion du 28 avril 2022, comme le prévoient les Statuts du Syndicat. La professeure élue a par la suite remis sa démission pour incompatibilité d'horaire.

La présidence d'assemblée indique qu'une période de mise en candidature s'est tenue du 30 août 2022 au 15 septembre 2022.

La professeure Mireille Dubé, du Département des sciences comptables, appuyée par la professeure Angélique Malo, du Département des sciences comptables, a déposé sa candidature.

La présidence d'assemblée fait la lecture d'une lettre de présentation rédigée par la professeure Mireille Dubé.

La présidence d'assemblée indique qu'un scrutin électronique sera organisé pour cette élection et que le comité de validation du scrutin, désigné au point 7.3 supervisera aussi ce scrutin se déroulant du mardi 27 septembre à 17h au vendredi 30 septembre à 12h.

#### **AG162-27-09-2022-09 Affaires nouvelles**

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

#### **AG162-27-09-2022-10 Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin**

La présidence d'assemblée rappelle qu'en raison de la *Règle 17 régissant les modes de scrutins*, la constatation des résultats aura lieu le vendredi 30 septembre 2022 à compter de 12h.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution :

CONSIDÉRANT	les <i>Statuts</i> du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT	la <i>Règle 17 régissant les modes de scrutin</i> ;
CONSIDÉRANT	la période de scrutin électronique du 27 septembre 2022 à 17 h jusqu'au vendredi 30 septembre 2022 à 12 h ;
CONSIDÉRANT	le dévoilement des résultats du vote le 30 septembre 2022 à 12 h ;

Sur proposition du professeur Hervé Guay, du Département de lettres et communication sociale, appuyée par la professeure Lyne Cloutier, du Département des sciences infirmières, il est résolu d'ajourner l'assemblée

générale du SPPUQTR du 27 septembre 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 à 12 h.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

La présidence d'assemblée déclare l'ajournement de l'assemblée générale du Syndicat à 15 h 06.

#### **AG162-27-09-2022-11 Résultats du scrutin**

Le vendredi 30 septembre 2022 à 12h, les membres du comité de validation, le professeur François Labelle, du Département de management, à titre de président, et les professeure Mariane Gazaille, du Département des langues modernes et de traduction, et la professeure Chloé Fortin-Bergeron, du Département de gestion des ressources humaines, à titre de scrutatrices, ont procédé à la constatation des résultats et annoncent que 284 professeur.e.s membres du Syndicat se sont prévalu.e.s de leur droit de vote.

#### **Orientation – Renouvellement de la convention collective**

Pour : 93 % (264) adoptées à la majorité simple (excluant les votes d'abstention), soit 98 %

Contre : 2 % (6)

Abstention : 5 % (14)

#### **Comité exécutif - Secrétaire**

Professeure Mireille Dubé, Département des sciences comptables

Pour : 90 % (257) élue à la majorité simple (excluant les votes d'abstention), soit 97 %

Contre : 2 % (7)

Abstention : 7 % (20)

Selon la *Règle 17 régissant les modes de scrutins* du Syndicat :

e. Le quorum pour les scrutins relevant de l'assemblée générale du Syndicat est de 25 % des membres du Syndicat.

Le taux de participation est de 63 %, soit 284 membres votants sur 453 membres au Syndicat.

#### **AG162-27-09-2022-12 Clôture de l'assemblée**

Après la constatation des résultats le vendredi 30 septembre 2022 à 12h, la séance est formellement close.

Présidence d'assemblée

Secrétaire

---

Gilles Bronchti  
Président du Syndicat

---

François Landry  
Conseiller aux affaires universitaires